Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 11 (1938)

Heft: 1

Rubrik: Renseignements techniques ; nouvelles et communiqués divers ; annonces et réclames commerciales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Tous les membres des sociétés suivantes reçoivent **habitation**

Union suisse pour l'amélioration du logement, 28 rue de Bourg, Lausanne
Section romande de la Fédération des architectes suisses F. A. S.
Société coopérative d'habitation de Lausanne, St-Laurent 20, Lausanne
Société coopérative d'habitation de Genève, Cité-Vieusseux, Genève
Soc. genevoise pour l'amélioration du logement, Cour St-Pierre 5, Genève

administration
Case postale Chauderon, Lausanne

rédaction
A. Hoechel, téléphone 28.273
78, rue de Lausanne à Genève

édition
Section romande de l'Union suisse pour l'amélioration du logement
28, rue de Bourg à Lausanne

Commission de rédaction :
LAUSANNE : Fr. Gilliard, arch. Dr Veillard, secrétaire du Cartel romand H. S. Virieux, architecte cantonal. GENÈVE : Edm. Fatio, arch. A. Guyonnet, arch. Dr A. Montandon. NEUCHATEL : F. Decker, arch. FRIBOURG : A. Genoud, arch.

Abonnement : Suisse Fr. 4.— par an. Etranger Fr. 6.40.
Prix du numéro : Fr. 0.40. Versement au compte de chèques II 6622

Renseignements techniques • nouvelles et communiqués divers • annonces et réclames commerciales

A propos de l'aménagement de la vieille ville à Genève

Le nouveau projet d'aménagement de la partie de la Haute-Ville située entre la rue de la Fontaine et la place des Trois-Perdrix, nous procure l'occasion de faire des observations intéressantes sur la psychologie des citoyens en matière d'urbanisme. Après de nombreuses études s'étendant sur de plus nombreuses années encore, un projet est établi par le Service d'urbanisme en collaboration avec l'un de nos bons architectes genevois, Adolphe Guyonnet. Les magistrats cantonaux et municipaux semblent satisfaits de la solution et décident de la soumettre au Conseil municipal sous forme de maquette afin de faciliter la lecture du projet. C'est un travail de deux à trois mois, pendant lequel il est décidé de ne pas publier les plans.

Grave erreur de tactique !

Les partisans de la reconstruction intégrale de la vieille ville avec de larges artères de circulation apprennent que le projet officiel est trop conservateur. Les conservateurs, partisans de la rénovation des taudis en partie désaffectés, sont effrayés par des transformations, paraît-il, trop audacieuses. Des journalistes en mal de copie décrivent et critiquent des plans imaginaires. Bref, c'est une levée de boucliers qui montre que nos magistrats ont surestimé la patience de nos concitoyens.

Nous espérons que cette erreur d'ordre psychologique n'aura pas de suites fâcheuses, car il est évident que seule la publication du projet pourra permettre une discussion objective et raisonnable après un temps d'examen suffisant.

P.-S. — Au moment de mettre sous presse, nous apprenons que les démolitions envisagées dans le secteur en discussion seront retardées jusqu'à fin février pour laisser aux défenseurs de l'état actuel le temps de présenter un contre-projet. La décision définitive sera donc prise dans le courant de février. Nous ne manquerons pas de revenir sur cette question.

Les sculptures du quai Turrettini

C'est avec grande satisfaction que nous apprenons que Frédéric Schmidt a obtenu enfin confirmation de la commande des deux groupes qui doivent orner le nouveau quai Turrettini.

La troisième usine hydro-électrique à Genève

La presse technique ainsi que les journaux quotidiens ont renseigné nos lecteurs que cela intéressait sur les caractéristiques de ce vaste ouvrage d'art. Malgré la somme considérable à engager, environ 36 millions, l'unanimité s'est faite au sein des divers pouvoirs publics, Etat et Ville, qui ordinairement se « chamaillent » pour des projets bien moins importants. C'est donc de bon augure. Nous ne parlerons pas ici de l'utilité de la nouvelle usine ; elle est admise par tout le monde ou peu s'en faut. Les questions que nous voudrions soulever sont peut-être bien secondaires, mais elles touchent néanmoins une partie de notre population.

Quel sera l'aspect de cette énorme construction, où et comment logera-t-on le personnel, que deviendront les rives de notre beau fleuve, quelles seront les modifications apportées au site magnifique par un lit du Rhône remblayé en aval de l'usine et débordé en amont ?

Ces questions appelleront des réponses, mais avant qu'elles ne soient données, nous voudrions jeter dans la discussion quelques remarques récoltées de divers côtés :

1° On ne vouera jamais assez de soin à l'aspect architectural de la nouvelle usine, du nouveau pont de Peney et du petit village qui s'édifiera pour le personnel. Des concours entre architectes sont indispensables pour susciter des solutions parmi lesquelles on choisira la meilleure ;

2° Tout l'aménagement du site doit également faire l'objet d'une étude approfondie par des artistes. Les bords du nouveau lac créé par le remous du barrage tout comme les méandres du lit abandonné doivent être inclus dans un programme de concours auquel participeront nos spécialistes architectes et paysagistes ;

3° Toute la région située en aval du barrage devrait être respectée dans sa configuration actuelle pour devenir une réserve naturelle. Le côté utilitaire doit céder le pas à un aménagement qui conserve à notre population un vaste parc naturel dans lequel cheminera un Rhône passé de l'état de fleuve à celui de rivière.

Ce programme complétera d'heureuse manière le bel ouvrage technique et laissera à nos futures générations le témoignage du respect de nos ingénieurs pour le patrimoine conservé jusqu'ici.

Association suisse des sociétés de ménagères (Communiqué)

Rapport de contrôle.

L'Office de contrôle désigné ci-dessous a éprouvé, avec ses sections bâloise et zurichoise, **l'aspirateur à poussière et ustensile de ménage « LUTIN ».**

Le « Lutin » est de construction entièrement suisse. Nous apprécions tout particulièrement l'apparition sur le marché d'un aspirateur de qualité, fabriqué par la Maison Bühler frères, à Uzwil (Saint-Gall), dont la renommée est universellement connue. Malgré son prix très avantageux, cet appareil possède d'excellentes capacités de rendement et d'utilisation.

L'attention des experts fut tout d'abord attirée par la grande maniabilité du « Lutin ». Malgré sa robuste construction et sa grande force d'aspiration, il est très léger et peu encombrant, de manière que non seulement pour les grands nettoyages, mais à toute heure de la journée, il est à la portée de la ménagère. Cet appareil étant toujours prêt à l'usage, il remplace ainsi balais, plumeaux, etc., tout en mettant en pratique une nouvelle, saine et hygiénique méthode de travail, à la portée de tous, même des petits ménages.

Le changement des embouchures s'opère toujours au moyen de deux vis, d'où relâchement impossible pendant le travail. En enlevant le manche de l'appareil, le « Lutin » est utilisé comme appareil à main et permet de nettoyer très aisément meubles, habits, etc. Comme accessoires spéciaux nous citerons le désinfecteur, le destructeur de mites et le fumivore. La douche à air chaud électrique du « Lutin » présente l'avantage de pouvoir être placée très facilement et sans câble. Pour le séchage des cheveux, tout manque d'hygiène résultant de la sortie de poussière est éliminé, le sac à poussière pouvant être préalablement ôté.

Le bloc aspirant facilite l'entretien journalier des linoléums, des parquets, des planchers, etc., de locaux pas trop fréquentés. Il nettoie, aspire et polit en même temps.

Le « Lutin » porte la marque de garantie des produits suisses, ainsi que celle pour les postes de T. S. F. (antiparasites).

Pour terminer, nous ajouterons encore que plusieurs membres de notre Office de contrôle se sont procuré un « Lutin ».

Zurich, le 29 novembre 1937.

Pour l'Association suisse des sociétés de ménagères :
La présidente : H. Bosshart-Frölich.

Pour l'Office de contrôle :
S. Schwyzer-Ammann.

Association internationale de l'habitation

Nous recevons du secrétariat le communiqué suivant :

L'Association internationale de l'habitation vient de fusionner avec la Fédération internationale de l'habitation et de l'urbanisme. La nouvelle adresse du secrétariat est à :

Bruxelles, 47, Cantersteen, Shell Building 608.

LIÈGE AGGLOMÉRÉ
PANNEAUX • COQUILLES • GRANULÉ
Fritz Schneeberger
DULLIKEN près OLTEN
Représentants-Dépositaires :
L. Rossi, Lausanne • Jérome & Cie, Genève
Les Fils d'Ernest Michel & Cie, Fribourg

La paix chez soi
par la robinetterie antibruit
ELYSIUM
J. KUGLER GENÈVE-ZURICH

Normalisation des appareils sanitaires

Dans les notices précédentes, nous avons indiqué les difficultés de cette normalisation (pages A et 125 de 1936), particulièrement en ce qui concerne la matière dont sont exécutés les lavabos, cuvettes, etc.

La forme de ces appareils relevant avant tout du domaine pratique et esthétique, il faudra toujours laisser une certaine latitude dans leur création. Actuellement déjà, les fabricants sont fort souvent incités à modifier leurs modèles pour des raisons purement commerciales, par exemple par des clients qui font des commandes importantes. Souvent il arrive aussi qu'une maison de gros s'assure l'exclusivité d'un modèle par une forte commande passée à la condition qu'aucune autre maison concurrente ne sera fournie de ce modèle.

Ce que peuvent faire les architectes pour améliorer les formes fabriquées en Suisse qui sont loin d'atteindre l'élégance de la fabrication américaine, c'est d'exiger, en cas de commande très importante, un perfectionnement des formes, même dans ce cas le danger est là et consiste à égarer le fabricant dans des modèles peu rationnels. Il suffit de rappeler les modèles genre « menuiserie » à pans coupés qui firent fureur il y a quelques années et qui se trouvent encore dans nombre de catalogues.

Ce qui importe c'est de travailler les formes conformément aux propriétés particulières de la matière.

La normalisation dans les dimensions est par contre beaucoup plus facile. Il suffira que les intéressés insistent sans relâche pour obtenir peu à peu une simplification dans ce domaine. Nous avons pris au hasard deux catalogues dans lesquels nous avons classé les lavabos d'après leurs dimensions, en arrondissant à 5 cm.

Il apparaît au premier abord qu'une échelle de dimensions de 5 en 5 cm. éliminerait toutes les mesures intermédiaires et supprimerait ainsi d'innombrables cotes intermédiaires. Voici donc, sous forme de tableau graphique, les résultats de notre petite enquête.

largeurs \ longueurs	50	55	60	65	70	75 cm
40 cm	9	7				
45		2	13	16	2	
50		3	5	6	9	
55			3	6	2	
60				2	1	1

Les chiffres indiqués dans les divers casiers correspondent au nombre d'appareils relevés dans les catalogues. Ainsi, nous trouvons cinq lavabos de 50 cm. de largeur et 60 cm. de longueur, trois lavabos de 55×60 cm., seize lavabos de 45×65 cm., etc. Les casiers cernés sont ceux des lavabos proposés pour la fabrication normalisée.

La normalisation des dimensions apparaît ici très facile. Les mesures 45 × 60 et 45 × 65 seraient standardisées en premier lieu. A côté d'elles on trouverait encore 40 × 50 et 40 × 55 pour les petits modèles et 50 × 70 pour les grands modèles. Cela ferait cinq dimensions au lieu de cinquante !

Il va de soi que les fixations et les distances entre celles-ci, les trous réservés aux robinets, etc., sont autant de détails qu'il faut normaliser également sous peine de compromettre tout l'effort de simplification.

Il ne serait pas inutile que l'on indiquât également le poids des appareils. Mais ceci serait à mettre en regard des qualités du matériau et, à cet égard, nous sommes fort mal servis car il n'existe pas, en Suisse, nous l'avons déjà dit, de laboratoire suffisamment outillé pour les essais.

La petite étude que nous avons faite pour le lavabo pourrait s'étendre aux postes d'eau, aux cuvettes de W.-C., aux bidets, aux éviers, etc.

Nous aborderons une autre fois la question des baignoires qui est plus complexe. (A suivre.)

Fédération internationale de l'enseignement ménager

La directrice de cette association, Mme Bonnabry, qui dirigeait depuis 1929 l'Office international, vient de se retirer en raison de son état de santé. Mlle Jeanne Plancherel, inspectrice scolaire, a été nommée en remplacement.

Aux nombreux regrets et à la reconnaissance exprimés à l'ancienne directrice qui continuera à faire partie du Comité directeur, succèdent les souhaits à sa remplaçante pour une activité qui serve efficacement la cause de l'enseignement ménager dans le sens d'une collaboration avec nos milieux de techniciens, d'hygiénistes et de spécialistes de l'organisation scientifique du travail.

Congrès international de l'habitation à Paris (5 au 10 juillet 1937).

Avant la publication des nombreux et volumineux rapports qui paraîtront prochainement, nous reproduisons ci-dessous quelques impressions, glanées de-ci de-là, sur cet important congrès.

La Suisse était représentée par une dizaine de délégués sur les trois cents qui participaient... ou étaient inscrits aux séances. Le congrès se tenait dans le cadre d'une **Quinzaine internationale des administrations publiques de l'urbanisme et de l'habitation.** Il y eut des séances communes avec le congrès d'urbanisme et d'habitation dont le siège est à Londres. Ce fut l'occasion de préparer enfin la fusion tentée depuis quelques années entre ces deux organisations internationales dont les programmes d'action se couvrent pour une bonne part.

Les sujets les plus importants qui furent traités et remis aux délégués sous forme de trois brochures étaient :

1. Le financement des logements économiques ;
2. Le loyer du logement économique ;
3. Maisons familiales et maisons collectives.

Les visites aux alentours de Paris, dans les cités de Chatenay-Malabry et Plessis-Robinson furent riches en enseignements non point tant par la valeur technique des réalisations que par l'organisation sociale. Ce fut, en résumé, une excellente occasion de prendre contact avec tous ceux qui, dans le domaine de l'habitation, continuent la lutte pour l'amélioration du logement. C'est avec plus de courage pour ce travail que sont revenus ceux qui eurent le privilège de représenter nos associations suisses à Paris.

ÉLECTRICITÉ - RADIO
HENRI CAVÉ
LAUSANNE RUE DU TUNNEL, 2 LAUSANNE
TÉLÉPHONE 25.318

TAVELLI & BRUNO S. A.
NYON (SUISSE)
PRODUITS MÉTALLURGIQUES, APPAREILS SANITAIRES
Tél. 95.130 et 95.131 — **Dépôt :** Sion, Tél. 19 — **Bureaux :** Genève, Tél. 40.262-3 — Lausanne, Tél. 26.114 — Berne, Tél. 29.303 — Milan, Tél. 60.688 — **Maison française TAVELLI et BRUNO & Cie S. A., Annemasse**

FABRIQUE DE
VOLETS A ROULEAU S.A., FRIBOURG
Très nombreuses références dans toute la Suisse.
Représentants : **LAUSANNE,** L. ROSSI, Tél. 26.201
GENÈVE, L. WANNER, Tél. 22.080

ÉLECTRICITÉ - RADIO
R. MONNET & Cie
6, rue Pichard ◆ Lausanne ◆ Tél. 27.570
CHOIX ÉNORME EN LUSTRERIE

SERRURERIE
Henri Marti
RUE DE LA TOUR, 16 • TÉLÉPHONE 23.696 • LAUSANNE
PORTES DE GARAGES • SOUDURE ÉLECTRIQUE

PARQUETERIE
L. BURDET
PAYERNE
Tél. : Payerne 63 · Lausanne 33.026
PARQUETS EN TOUS GENRES · RÉPARATIONS · RACLAGES

ÉMILE PERRET
GENÈVE
Rue du Village-Suisse - Téléphone 42.837
Entreprise de Maçonnerie
Béton Armé

Architectes et Entrepreneurs
utilisez pour vos constructions la
brique "IDÉALITE"
chaude, légère, incombustible et imputrescible

SCIERIE DE COURT S. A.
Alpes, 93 BIENNE Téléph. 29.23

Congrès international de l'habitation et de l'urbanisme. Mexico, août 1938

Organisé par la Fédération internationale de l'habitation et de l'urbanisme

M.,

Nous avons l'honneur de vous informer que, sur l'invitation du Gouvernement de la République du Mexique et de la ville de Mexico, la Fédération internationale de l'habitation et de l'urbanisme, Bruxelles tiendra un congrès international à Mexico, du 13 au 20 août 1938. Ce congrès sera suivi d'un voyage d'études de six à sept jours à travers le Mexique et complété vraisemblablement, au cours du voyage de retour via New-York, par la visite d'une ou deux villes des Etats-Unis, ou la rencontre dans les villes importantes de ce pays avec des organisations locales poursuivant les mêmes buts que notre fédération.

Ce congrès traitera les sujets suivants :

1° **L'aménagement souterrain des villes.** — On rassemblera sous ce titre les rapports du plus grand nombre possible de pays sur les points suivants : Conditions géologiques du sous-sol ; canalisations de l'eau, du gaz, de l'électricité et des égouts et la préparation de l'expansion de ces installations ; installations souterraines relatives aux transports : métropolitain, accès aux réseaux de chemin de fer, places de stationnement et garages souterrains, passages souterrains pour piétons et véhicules ; constitution du sol et fondations ; fondations caractéristiques des divers pays en particulier pour les constructions verticales ; protection de la population contre les attaques aériennes (explosions, gaz), inondation, incendie, bruit, tremblement de terre, législation sur la matière.

2° **L'habitation dans les pays tropicaux et subtropicaux.** — Les rapports étudieront les points suivants : Climats tropicaux et subtropicaux ; influence de la lumière, du soleil et de l'orientation ; ventilation, vents dominants, pluies et inondations ; conditions sanitaires dans ce pays ; protection contre les insectes ; types de maisons, matériaux employés, fondation ; mode de construction des murs et des toits ; portes et fenêtres ; installations hygiéniques ; couleur ; utilisation des eaux ; plantations d'arbres et plantes diverses ; coût des diverses installations ; situation et grandeur des parcelles de terrain ; adduction d'eau et drainage ; moyens de transport ; faubourgs et banlieues ; conditions de la vie économique et sociale ; assurances contre l'incendie, les tremblements de terre et sur la vie ; Caisses d'épargne et de prêts à la construction ; lois en vigueur et en projet.

3° **Organisation des loisirs.** — Institutions et installations de groupements sociaux, exercice d'un art ou travail manuel à la maison ; jeux et sports et les stades appropriés ; jardins pour ouvriers, parcs, places gazonnés et parcs naturels nationaux ; scoutisme et « Camping » ; création et utilisation de territoires de réserves naturelles.

Le programme de ce congrès prévoit entre autres deux conférences :

a) Education des architectes et des urbanistes ;
b) Administration municipale.

Nous voulons espérer que l'occasion d'une rencontre avec des représentants des Etats-Unis, du Canada, des Pays de l'Amérique du Sud, de l'Amérique centrale et de tous autres pays attirera à notre congrès de nombreux participants venant de l'Europe. Quant aux frais, vous voudrez bien en trouver une évaluation approximative dans la circulaire de l'American Express ci-jointe.

Nous vous prions vivement d'accorder votre plus grand intérêt à ce congrès et de bien vouloir faire connaître le plus tôt possible au secrétaire général de la Fédération de l'habitation et de l'urbanisme en utilisant la formule à cet effet :

1° a) Si vous avez l'intention de participer au congrès pourvu que vos affaires le permettent ;

b) Si votre société ou votre Conseil d'administration a l'intention d'y déléguer un représentant officiel.

Nous vous ferons alors parvenir en temps utile l'invitation définitive et vous mettrons en relation avec le Bureau de l'American Express le plus proche de votre résidence.

2° Si vous ne pensez pas participer à notre congrès.

Nous vous prions même en ce dernier cas de ne pas manquer de nous signaler votre décision, **car cet avis sera très utile au secrétariat pour éviter des frais et des pertes de temps.**

G. L. PEPLER, président.
Donald C. L. MURRAY, secrétaire général.

Coopérative d'habitation, Lausanne

La **Coopérative d'habitation de Lausanne** offre à louer les logements suivants (pour de suite ou date à convenir) :

Groupe de Prélaz : 4 pièces, rez et 2me étage, jardin, 85 fr. et 90 fr. par mois. Adresse : M. Paris, av. de Morges, 79.

Groupe de Cour : Encore quelques jolis logements de 3 pièces, de 85 fr. à 95 fr., chauffage compris. (Eventuellement 2 pièces, de 63 fr. 75 à 69 fr. 40 par mois). Adresse : M. Pavid, avenue de Cour, 64 (de préférence le soir).

Groupe d'Ouchy : 3 pièces, 5me étage, chauffage compris, 97 fr. Adresse : Mme Destraz, Harpe, 31.

Groupe des Fleurettes : 3 pièces, rez, jardin, chauffage local, frigo, 92 fr. par mois. Adresse : M. Papa, chemin du Mont-Tendre, 5.

Groupe de Montolivet : 3 pièces, chauffage général et eau chaude compris, 117 fr. 50 (2 pièces, 89 fr.). 4 pièces, tout compris, 130 fr. 3me étage, 3 pièces, tout compris, 115 fr. (2 pièces, 87 fr. 50). 3 pièces, chauffage d'app. 95 fr. (2 pièces, 71 fr. 25). 3 pièces, chauffage général compris, 107 fr. 50 (2 pièces, 82 fr. 50). 5 pièces, chauffage général compris, 132 fr. 50. Maison familiale, 4 pièces, jardin, chauffage local, 1440 fr. l'an. Adresse : M. Junod, Paleyres, 4.

Groupe de Fontenay : 2 pièces, chauffage général et eau chaude compris, 1er étage, 110 fr. par mois. Adresse : MM. Jaton ou Limat, ch. de Fontenay, 14.

Groupe de Couchirard : appartements de 3 pièces, rez et 1er étage, 77 fr. 50 et 80 fr. par mois. Adresse : M. Ponci, rue de Genève, 96.

Bureau de location : Saint-Laurent, 20, (de 10 h. à 12 h. 15 et de 16 h. à 17 h.). Téléphone N° 31.475.

Le Comité de Direction.

André GATTI
ENTREPRISE SIMILI-PIERRE
LAUSANNE
Montelly, 62 • Téléphone 31.430

C. et V. MOREL S. A.
LAUSANNE
Avenue Davel, 7 - Téléphone 28.327
HÉLIOGRAPHIE

A. RIGHINI
LAUSANNE
Avenue de la Dôle, 9 - Téléphone 33.181
GYPSERIE-PEINTURE

B. TOSO-BADEL
GENÈVE
Chemin Frank-Thomas, Eaux-Vives, Tél. 52.287
Charpente et menuiserie
Planchers et parquets

L. ARPIN Maison fondée en 1843
GENÈVE
3, place Grenus - Téléphone 22.627
Ferblanterie - Plomberie - Appareillage
Installations sanitaires - Eau et gaz

S. GIUPPONE
MENUISERIE MODERNE
MONTÉTAN-LAUSANNE • TÉL. 22.161

KATALYT
PEINTURE ANTIROUILLE
POUR CONSTRUCTIONS
EN FER ET ACIER
Fabricants :
Bopp & Schreier, Meilen (Zch)
Représentants pour la Suisse romande :
Lighter S.A., tél. 22.278, r. du Midi 2, Lausanne